

Bienvenue aux candidat-e-s à la naturalisation
de la Commune de Belmont-Broye

Table des matières

Première partie :	géographie, population, langues et tradition
Deuxième partie :	civisme
Troisième partie :	système politique
Quatrième partie :	histoire et divers

Bienvenue

Chère Candidate, Cher Candidat,

Vous avez entrepris une démarche importante en sollicitant l'acquisition de la nationalité suisse.

La naturalisation constitue une étape majeure de votre parcours de vie. Au-delà des conditions légales, elle témoigne de votre volonté de participer pleinement à la vie de votre commune, de votre canton et de notre pays.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, la Commune de Belmont-Broye a élaboré ce guide. Celui-ci a pour objectif de vous présenter les principales connaissances qui pourront être abordées lors de l'entretien de naturalisation.

Vous y découvrirez notamment :

- les institutions suisses ;
- le fonctionnement politique de notre pays ;
- les principales caractéristiques du canton de Fribourg ;
- l'organisation et le fonctionnement de la Commune de Belmont-Broye ;
- quelques éléments d'histoire, de géographie et de culture générale.

Ce document n'a pas vocation à remplacer vos connaissances personnelles ni les informations disponibles auprès des autorités compétentes. Il constitue toutefois un support de préparation destiné à faciliter votre intégration et à vous familiariser avec les institutions ainsi qu'avec votre environnement local. Nous vous invitons à parcourir ce guide avec intérêt et curiosité. Nous espérons qu'il vous permettra d'aborder votre entretien avec confiance et sérénité.

Nous vous souhaitons plein succès dans vos démarches et nous réjouissons de vous accueillir prochainement parmi les citoyennes et citoyens suisses.

Le Conseil communal de Belmont-Broye

Première partie : géographie, population, langues et traditions

Situation de la Suisse dans le monde



La Suisse est entourée de:

- la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, le Liechtenstein



Première partie : géographie, population, langues et traditions

Population totale de la Suisse :
Plus de 9,1 mios d'habitants

La Suisse est une confédération de 26 états

20 cantons

6 demi-cantons

Bâle-Ville

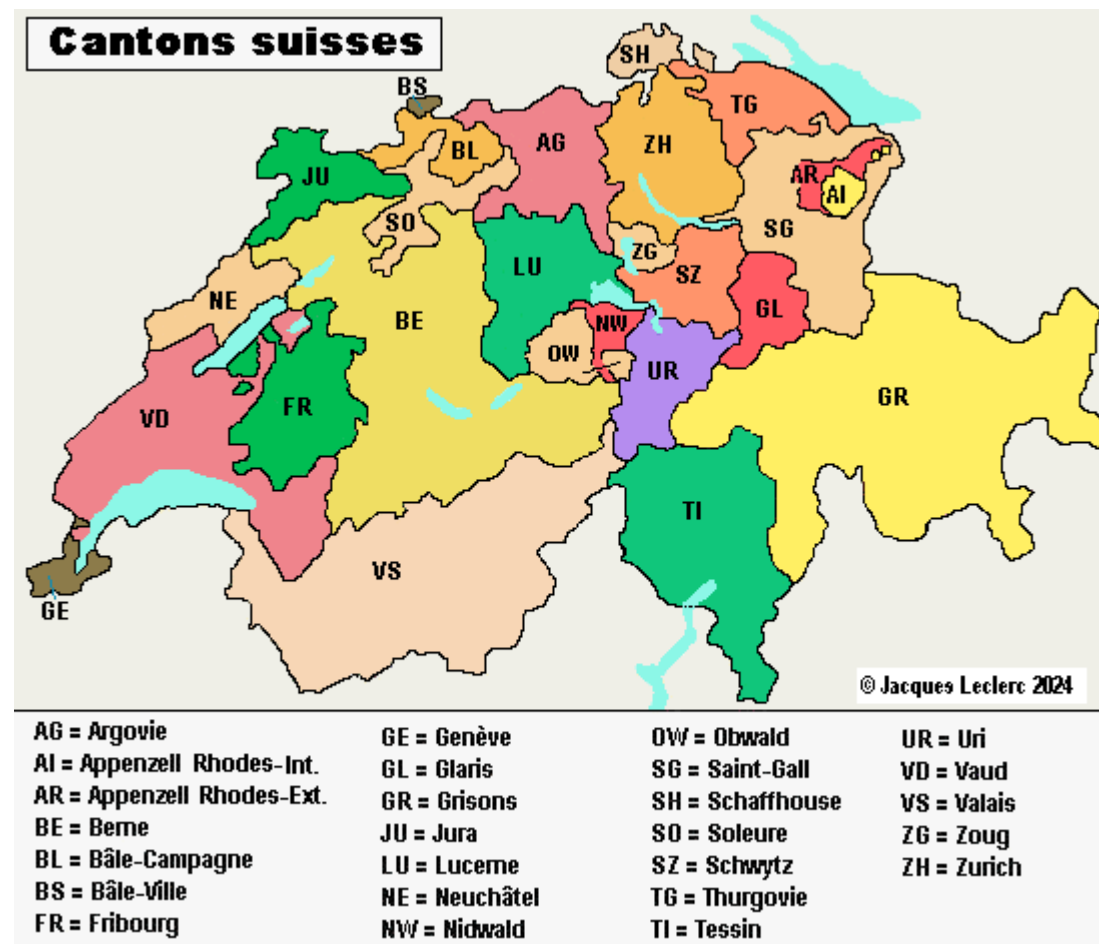
Bâle-Campagne

Obwald

Nidwald

Appenzell Rhodes – Intérieurs

Appenzell Rhodes – Extérieurs



Première partie : géographie, population, langues et traditions

La capitale du canton est Fribourg (Freiburg), ville bilingue.

Le canton de Fribourg est entouré par les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

La population du canton s'élève à environ 341'000 habitants.

Le canton de Fribourg est divisé en 7 régions administratives, appelées les districts.

Chaque district est gouverné par un préfet, élu pour une période de 5 ans par l'assemblée électorale de son district au système majoritaire.

Le préfet a une fonction de représentant du Gouvernement cantonal dans les districts.



Préfet de la Broye
M. Nicolas Kilchoer

Les tâches principales du préfet sont de:

Accorder les permis de construire

Veiller au maintien de l'ordre public

Juger certaines infractions et prononcer
les amendes

Contribuer au développement social,
culturel et économique de son district

Première partie : géographie, population, langues et traditions

Les grandes villes suisses et leurs spécificités

Berne, capitale

Genève, ville siège d'organisations internationales

Zürich, place financière

Bâle, industrie pharmaceutique et chimique

Quelques montagnes suisses et fribourgeoises

Le Cervin (4'478 m, Valais), la Jungfrau (4'158 m, Berne), Piz Bernina (4'049 m, Grisons), L'Eiger (3'970 m, Berne)

Le Vanil noir (2'389 m), le Moléson (2'002 m), la Berra (1'719 m), le Kaiseregg (2'185 m)

Quelques rivières de Suisse et de Fribourg

Le Rhône et le Rhin (fleuves), l'Aar, la Limmat

La Sarine, la Veveyse, la Singine, la Glâne, la Gérine, la Broye

Quelques lacs entièrement suisses et fribourgeois

Le lac des Quatre-Cantons, le lac de Zürich, le lac de Neuchâtel

Le lac de la Gruyère, le lac de Morat, le lac Noir, le lac de Schiffenen

Première partie : géographie, population, langues et traditions

Les langues nationales

La Suisse compte **quatre langues nationales** : allemand ; français ; italien et romanche.

Les trois premières sont également des langues officielles de la Confédération. Le romanche est langue officielle dans les relations avec les personnes qui le parlent.

La répartition linguistique reflète la diversité culturelle du pays et constitue une richesse importante.

Les symboles de la Suisse

Les principaux symboles nationaux sont : le drapeau suisse ; la croix suisse ; l'hymne national (*Cantique suisse*) et les armoiries fédérales. Ils représentent l'unité, l'indépendance et les valeurs de la Confédération.

Traditions et spécialités

La Suisse possède un riche patrimoine culturel.

Parmi les traditions les plus connues figurent :

- la Fête nationale du 1er août
- les désalpes
- les carnavals
- les fêtes des vendanges
- les marchés de Noël

Quelques spécialités culinaires :

fondue moitié-moitié

raclette

rösti

meringues et crème double

cuchaule (Fribourg)

Première partie : géographie, population, langues et traditions

Les grandes villes suisses et leurs spécificités

Berne, capitale

Genève, ville siège d'organisations internationales

Zürich, place financière

Bâle, industrie pharmaceutique et chimique

Quelques montagnes suisses et fribourgeoises

Le Cervin (4'478 m, Valais), la Jungfrau (4'158 m, Berne), Piz Bernina (4'049 m, Grisons), L'Eiger (3'970 m, Berne)

Le Vanil noir (2'389 m), le Moléson (2'002 m), la Berra (1'719 m), le Kaiseregg (2'185 m)

Quelques rivières de Suisse et de Fribourg

Le Rhône et le Rhin (fleuves), l'Aar, la Limmat

La Sarine, la Veveyse, la Singine, la Glâne, la Gérine, la Broye

Quelques lacs entièrement suisses et fribourgeois

Le lac des Quatre-Cantons, le lac de Zürich, le lac de Neuchâtel

Le lac de la Gruyère, le lac de Morat, le lac Noir, le lac de Schiffenen

La Commune de Belmont-Broye

Une commune issue d'une fusion

La Commune de Belmont-Broye a été créée le **1er janvier 2016** à la suite de la fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy. Cette fusion a permis de renforcer les prestations offertes à la population tout en maintenant une forte identité locale dans chacun des villages. Chaque village conserve son histoire, son patrimoine et sa vie associative.

Le saviez-vous ?

Le nom **Belmont-Broye** fait référence à l'ancien district du Belmont, auquel appartenaient certaines communes, et à la vallée de la Broye, qui constitue l'identité géographique de la région.

Les quatre villages

Domdidier est le village le plus peuplé de la commune. Il accueille notamment l'administration communale, plusieurs établissements scolaires, des commerces, des entreprises et la gare CFF, qui en fait un important pôle de mobilité.

Grâce à son tissu économique dynamique, Domdidier joue un rôle moteur dans le développement de Belmont-Broye.

Dompierre est un village au riche patrimoine historique, marqué par son église, son château et ses nombreuses sociétés locales. Son cadre de vie allie patrimoine bâti, espaces verts et convivialité.

Léchelles se distingue par son caractère résidentiel et agricole. Son environnement calme et sa proximité avec les axes de communication en font un lieu de vie apprécié des familles.

Russy est le plus petit des quatre villages. Il a su préserver son authenticité, son caractère rural et un environnement naturel de qualité.

La Commune de Belmont-Broye

Les armoiries communales

Les armoiries de Belmont-Broye symbolisent l'histoire des anciennes communes ainsi que leur union au sein d'une même collectivité.

Elles rappellent les racines historiques de la région tout en exprimant les valeurs de cohésion, de solidarité et d'avenir qui caractérisent la Commune.



Les autorités communales

La Commune est dirigée par deux autorités principales.

Le Conseil communal qui constitue le pouvoir exécutif.

Il est composé de **sept membres**, élus par la population et est chargé notamment : de gérer les affaires communales ; de mettre en œuvre les décisions du Conseil général ; d'administrer les finances ; de délivrer certaines autorisations ; de conduire les projets communaux ; de représenter la commune.

Le Conseil général qui constitue le pouvoir législatif.

Il est composé de **cinquante membres**, élus par la population.

Il exerce notamment les compétences suivantes : adopter le budget ; approuver les comptes ; voter les règlements communaux ; autoriser certaines dépenses importantes ; exercer la haute surveillance sur l'administration

Questions portant sur la 1^{ère} partie

- Quels sont les pays qui entourent la Suisse ?
- Combien de cantons forment la Suisse ?
- Quelles sont les langues officielles et nationales ?
- Nommez quelques montagnes et lacs suisses et fribourgeois.
- Nommez les villages qui composent Belmont-Broye.

Deuxième partie : Civisme



- **Que signifie être citoyen ?**
Citoyen vient du latin et signifie «a le droit de cité», c'est-à-dire «est membre d'un état»
- **La Suisse : une démocratie**
Une démocratie est le régime politique dans lequel le peuple a le pouvoir. La Suisse connaît un système de démocratie semi-directe : droit d'élire ses représentants au Parlement (pouvoir législatif) qui élabore les lois et de pouvoir se prononcer sur les décisions adoptées par les parlementaires par le biais d'un référendum, ou de proposer des modifications par le biais de l'initiative populaire.
- **La Suisse : un Etat fédéral = Confédération**
Le fédéralisme signifie que le pouvoir et les tâches sont réparties entre la Confédération (Etat central), les 26 cantons et demi-cantons (Etats fédérés) et les communes.

Deuxième partie : Civisme



Droit

- **Vote**
- **Election**
Elire les membres du parlement fédéral et des parlements cantonaux et communaux, ainsi que ceux des gouvernements cantonaux et communaux.
- **Eligibilité**
Être candidat à une élection.
- **Initiative**
Demander une modification de la Constitution fédérale ou cantonale ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi ou une modification / suppression d'une loi existante.
- **Référendum**
Possibilité offerte au peuple de se prononcer sur une loi déjà votée par le pouvoir législatif

Devoir

- **Devoirs civiques**
Devoir moral d'exercer les droits politiques (vote, etc.)
- **Devoir de respecter les lois**
- **Devoir de solidarité**
Payer ses cotisations aux assurances sociales (chômage, 1^{er} pilier(=AVS), caisse maladie), et faire preuve ainsi de solidarité à l'égard des autres membres de la communauté
- **Devoir de payer ses impôts**
- **Devoir de servir le pays**
(service militaire ou service civil)

Questions portant sur la 2^{ème} partie

- Qu'est-ce que le fédéralisme ?
- Nommez les 5 droits politiques d'un citoyen suisse et expliquez-les.
- Nommer les 5 devoirs et expliquez-les.



Troisième partie : Le système politique en Suisse

Le système politique en Suisse

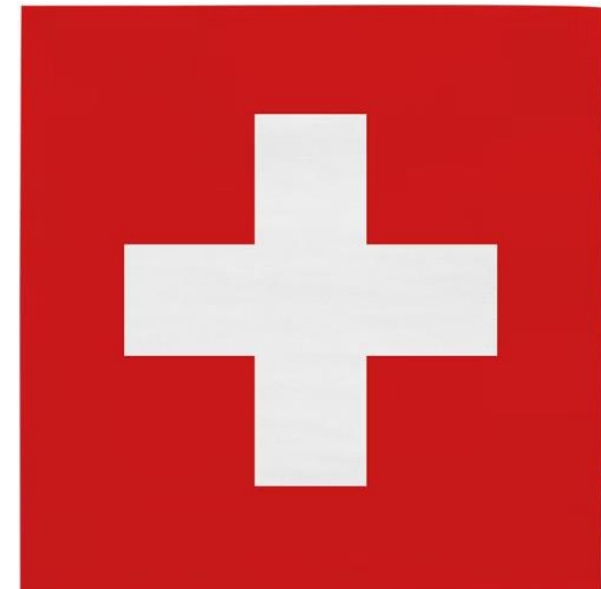
Le système politique suisse repose sur la séparation des pouvoirs.

- Pour éviter tout abus, la Suisse attribue les pouvoirs législatifs (élaboration des lois), exécutifs (exécution des lois) et judiciaires (administration de la justice) à trois autorités différentes et indépendantes.
- Le corps électoral (= le peuple) élit tous les 4 ans ses représentants au Parlement (législatif) au niveau fédéral, et tous les 5 ans au Gouvernement (exécutif) et au Parlement (législatif) aux niveaux cantonal et communal.

3 pouvoirs sur 3 niveaux

1. Le pouvoir législatif : celui qui élabore les lois.
2. Le pouvoir exécutif : celui qui fait appliquer les lois et gouverne.
3. Le pouvoir judiciaire : qui fait respecter les lois.

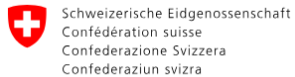
Ces 3 pouvoirs existent aux niveaux **communal**, **cantonal** et **fédéral**.



Troisième partie : Le système politique en Suisse

	Le pouvoir LEGISLATIF Font les lois = Parlement	Le pouvoir EXECUTIF Dirigent = Gouvernement	Le pouvoir JUDICIAIRE Font respecter les lois = Tribunal
 Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	Assemblée fédérale (246 membres) ✓ Elit les 7 Conseiller fédéraux et les 38 juges fédéraux = Conseil des Etats (ou chambre des cantons, 46 parlementaires) (2 représentants par canton et 1 par demi-canton) + Conseil national (ou chambre du peuple, 200 parlementaires) (nombre proportionnel au chiffre de la population par canton) ✓ Adopte les lois et le budget fédéral ✓ Surveille l'administration fédérale	Conseil fédéral (7 conseillers) ✓ Conduit les affaires de l'Etat ✓ Prépare des projets de lois, des budgets et des comptes ✓ Nomme les fonctionnaires fédéraux ✓ Conduit l'administration fédérale	• Tribunal fédéral à Lausanne (siège principal) • Tribunal pénal fédéral à Bellinzone • Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall • Tribunal fédéral des brevets à Saint-Gall
 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG fr.ch	Grand Conseil (110 députés) ✓ Adopte les lois cantonales et le budget cantonal ✓ Donne la naturalisation fribourgeoise et suisse ✓ Elit les juges cantonaux	Conseil d'Etat ✓ Conduit les affaires de l'Etat cantonal ✓ Prépare les projets de lois, les budgets et les comptes ✓ Nomme les fonctionnaires cantonaux	• Tribunal cantonal • 7 tribunaux de District
	Conseil général (50 membres) ✓ Adopte le budget et les comptes annuels de la commune ✓ Fixe le taux de l'impôt communal ✓ Adopte les règlements communaux	Conseil communal (7 Conseillers) ✓ Gère les affaires de la Commune ✓ Gère les biens communaux ✓ Prépare les projets de règlements communaux	

Troisième partie : Le système politique en Suisse



Guy Parmelin - VD
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
(DEFR)



Ignazio Cassis - TI
Département fédéral des affaires
étrangères (DFAE)



Karin Keller-Sutter - SG
Département fédéral des finances
depuis 2023



Albert Rösti - BE
Département fédéral de
l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la
communication (DETEC)

Présidence en 2026

L'exécutif fédéral
= Gouvernement fédéral

Les membres du Conseil fédéral



Elisabeth Baum-Scheider - JU
Département fédéral de l'intérieur
(DFI)



Beat Jans - BS
Département fédéral de justice et
police (DFJP)



Martin Pfister - ZG
Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et
des sports (DDPS)

Troisième partie : Le système politique en Suisse

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

 ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
fr.ch

Le législatif fédéral
= Assemblée fédérale
Les représentants fribourgeois
à l'Assemblée fédérale (9
députés sur 246) sont :

Conseil des Etats



Conseil national



Isabelle CHASSOT



Johanna GAPANY



Gerhard
ANDREY



Christine
BUILLARD-MARBACH



Nadine
GOBET



Nicolas
KOLLY



Pierre-André
PAGE



Valérie
PILLIER CARRARD



Marie-France
ROTH PASQUIERT

Troisième partie : Le système politique en Suisse

L'exécutif fribourgeois = gouvernement cantonal

Les membres du Conseil d'Etat



Philippe Demierre
Direction de la santé et des affaires
sociales (DSAS)

Présidence en 2026



Sylvie Bonvin-Sansonens
Direction de la formation et des
affaires culturelles (DFAC)



Jean-Pierre Siggen
Direction des finances
(DFIN)



Jean-François Steiert
Direction du développement
territorial, des infrastructures, de
la mobilité et de l'environnement
(DIME)

Le législatif = Grand Conseil
110 membres



Olivier Curty
Direction de l'économie, de l'emploi
et de la formation professionnelle
(DEFP)



Didier Castella
Direction des institutions, de
l'agriculture et des forêts (DIAF)



Romain Collaud
Direction de la sécurité, de la justice
et du sport (DSJS)

Troisième partie : Le système politique en Suisse



L'exécutif communal

7 membres



Le législatif = Conseil général
50 membres
Présidence 2026 – 2027
Axel Bise
(la présidence change au printemps
pour l'année en cours)



Anita Moullet
Administration générale

Syndique



Blaise Longchamp
Affaires sociales et Vie villageoise

Vice-Syndic



Sébastien Formica
Aménagement du territoire,
Constructions et Patrimoine
communal



Olivier Monney
Bâtiments communaux, Routes,
Voirie et Agriculture



Olivier Siffe
Formation et Petite enfance



Laurent Jacot
Finances et Protection de la



Olivier Pochon
Eaux

Questions portant sur la 3^{ème} partie

- Quels sont les 3 pouvoirs du système politique en Suisse ?
- Quels sont les 3 niveaux où l'on retrouve ces 3 pouvoirs ?
- Qui est Président de la Confédération ?
- Qui élit les membres du Conseil fédéral ?
- Qui est le Syndic de Belmont-Broye ?

Quatrième partie :

Histoire et divers

Quelques dates importantes

Suisse

- 1291 Fondation de la Suisse primitive par les cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald
- 1848 Création de la Confédération helvétique (CH) et première Constitution fédérale
- 1914 Entrée en vigueur de la loi sur l'assurance maladie
- 1918 Entrée en vigueur de la loi sur l'assurance accidents
- 1948 Entrée en vigueur de la loi sur l'AVS
- 1971 Introduction du droit de vote aux femmes
- 1981 Inscription dans la Constitution de l'égalité des droits entre hommes et femmes
- 1999 Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale

Fribourg

- 1481 Entrée de Fribourg dans la Suisse
- 1857 Première Constitution cantonale
- 2004 La nouvelle Constitution cantonale accorde les droits politiques communaux aux étrangers détenteurs d'un permis C et domiciliés dans la commune depuis au moins 5 ans (entrée en vigueur en 2006)

Belmont-Broye

- 1157 Première mention de Domdidier sous la forme *Donno Desiderio*. Le village est alors lié à la maison féodale de Neuchâtel.
- 1832 Fin de la « guerre du gravier » à Domdidier. La population s'était opposée au Gouvernement fribourgeois au sujet de l'obligation d'entretenir la route cantonale. L'affaire avait pris une telle ampleur que des gendarmes, des carabiniers puis quatre compagnies d'infanterie avaient été mobilisés ! La population finit par se soumettre le 29 mars.
- 2014 Acceptation de la fusion par les citoyens de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy.
- 2016 Naissance officielle de Belmont-Broye, réunissant les quatre anciennes communes. La fusion avait été approuvée.

Questions portant sur la 4^{ème} partie

- En quelle année a été fondée la Suisse primitive ?
- En quelle année le canton de Fribourg est-il entré dans la Confédération ?
- En quelle année les citoyens de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy ont accepté la fusion ?

Liens utiles

Commune de Belmont-Broye
<https://www.belmont-broye.ch>

Canton de Fribourg
www.fr.ch

Système politique suisse
<https://www.aboutswitzerland.eda.admin.ch/fr/systeme-politique>

La Confédération en bref
<https://www.bk.admin.ch/fr/confederation-en-bref>

Histoire Suisse
<https://www.rts.ch/education/monde-et-societe/histoire/l-histoire>

Statistiques suisses : Office fédéral des statistiques
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.html>

